



	N°	date
Enregistrement		
Décompte		

## Demande de remboursement de droits de douane dans le trafic de perfectionnement (procédure spéciale)

La demande doit être adressée par courrier électronique à [wirtschaft@bazg.admin.ch](mailto:wirtschaft@bazg.admin.ch)

Entreprise  
Adresse  
NPA / localité

Interlocuteur  
Téléphone / fax  
E-mail  
N° de client

Le droit aux contributions est régi par le « Guide relatif aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés et à la procédure de remboursement spéciale dans le trafic de perfectionnement actif » (form. 47.90).

Mois d'exportation / année	Produits de base donnant droit au remboursement	Matières grasses %	Taux réduit par 100 kg <sup>1</sup>	Poids donnant droit au remboursement	
				Exportation UE	Exportation autres pays

<sup>1</sup> Pour les produits de base qui ont été taxés lors de l'importation à un taux du droit réduit, il convient de mentionner le taux du droit réduit correspondant.

L'exactitude des indications faites est attestée:

Lieu / date:

Nom / signature juridiquement valable / timbre de l'entreprise

- Annexes:
- Décompte détaillé
  - Recettes
  - Déclaration(s) en douane d'exportation
  - Décision(s) de taxation à l'importation